



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 25 mai 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

CONSEIL REGIONAL GRAND EST
Commission locale de l'eau
du SAGE Bassin Ferrifère
Place Gabriel Hocquard
BP 81004

Affaire suivie par Diane NARDIN et Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

57036 - METZ CEDEX 1

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales pour l'aménagement de l'aire de repos de Thionville-Porte de France sur l'autoroute A31 sur les communes d'Entringe et Thionville

P.J. Courrier de notification
Récépissé de déclaration
Fiche descriptive du IOTA

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «récépissé de déclaration» en date du 18 avril 2016,
- une copie de la décision en date du 25 mai 2016 adressée à M. le Directeur de la DIR Est concernant l'opération suivante : .

Rejet des eaux pluviales pour l'aménagement de l'aire de repos de Thionville – Porte de France sur l'autoroute A31 sur les communes d'ENTRANGE et THIONVILLE

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour, par mes soins, à MM les Maires d'Entringe et Thionville.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

